

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
2 août 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 27 juillet 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent des Pays-Bas  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration réaffirmant la position de l'Union européenne en faveur de l'intégrité du Statut de Rome, publiée le 27 juillet 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Dirk Jan **van den Berg**



**Annexe à la lettre datée du 27 juillet 2004, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration réaffirmant la position de l'Union européenne  
en faveur de l'intégrité du Statut de Rome, publiée  
par la présidence au nom de l'Union européenne le 27 juillet 2004**

La troïka de l'Union européenne a entrepris une démarche auprès du Département d'État des États-Unis à propos de la Cour pénale internationale (CPI), notamment en ce qui concerne les accords de non-remise bilatéraux.

Lors de cette démarche, la troïka de l'Union européenne a répété qu'elle était un fervent partisan de la CPI. Elle continuera à s'opposer aux efforts susceptibles de nuire à la CPI.

L'Union européenne est fermement déterminée à sauvegarder l'intégrité du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et attend des États parties qu'ils respectent les obligations que leur impose ce statut. À cet égard, elle ne peut être favorable à la conclusion d'accords bilatéraux de non-remise qui ne sont pas conformes au Statut de Rome dans le sens indiqué par les Principes directeurs, tels qu'ils ont été approuvés par elle pour ce qui concerne ces accords. L'Union européenne invite instamment les États parties à la Cour pénale internationale qui négocient des accords bilatéraux de non-remise d'agir conformément à ces principes.

---